



Cofinancé par :



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDORGNE FORET BESSEDE

SDE 24 : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DORDOGNE

Mai 2023



PLAN CLIMAT 24
Air Énergie Territorial

TABLE DES MATIÈRES

1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL : OBJECTIFS ET ENJEUX	3
2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDORNE FORET BESSEDE	3
3. LE DÉROULÉ DE LA DÉMARCHE	4
3.1. Du diagnostic à la stratégie.....	4
3.2. De la stratégie au programme d'actions.....	4
4. LE PCAET DE LA VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE	5
4.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics	5
4.2. La stratégie	6
4.3. Le programme d'actions	9
5. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE.....	15
6. ANIMATION DE LA DÉMARCHE	15
6.1. Pilotage.....	16
6.2. Démarche de suivi et évaluation.....	16
6.3. Démarches réglementaires du PCAET	17

1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : OBJECTIFS ET ENJEUX

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a rendu obligatoire la réalisation d'un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Cette démarche peut néanmoins être engagée volontairement par les collectivités de moins de 20 000 habitants. Le contenu attendu du PCAET en matière de diagnostics et de thématiques à traiter a été précisé par décret.

Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux sont des démarches qui permettent d'anticiper :

- l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques...),
- l'impact de la hausse tendancielle des prix de l'énergie sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
- les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarité énergétique et de pollution de l'air.

Ainsi, un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation des prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

Le PCAET est donc un outil qui permet d'allier transition énergétique, pérennité du bien-être des habitants et performance économique du territoire

2. LES DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE FORÊT BESSEDE

Le PCAET se compose de plusieurs éléments :

- **Le diagnostic territorial** : état des lieux sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, les émissions de polluants atmosphériques, la séquestration de carbone, la vulnérabilité du territoire au changement climatique, les réseaux de transport et de distribution d'énergie.
- **La stratégie territoriale**, qui fixe :
 - des objectifs quantifiés par thème et par secteur à atteindre à l'horizon 2030 dans le cadre d'un scénario prospectif à l'horizon 2050 ;
 - des orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs.
- **Le programme d'actions opérationnel** sur la période 2023-2028, qui rassemble 54 actions portées par la communauté de communes et des partenaires et s'appuyant sur la mobilisation des nombreux acteurs locaux et des habitants.
- **L'évaluation environnementale stratégique**, qui comprend un état initial de l'environnement (basé sur l'état des lieux réalisé en 2020 dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CCVDFB), une analyse des incidences du PCAET sur l'environnement, des propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation (mesures ERC) et un dispositif de suivi de l'impact du PCAET sur l'environnement.
- **Le présent résumé non technique**, qui synthétise en une dizaine de pages l'ensemble des documents du PCAET.

3. LE DÉROULÉ DE LA DÉMARCHÉ

3.1. Du diagnostic à la stratégie

Le PCAET a été élaboré selon une démarche de co-construction progressive.

Le diagnostic territorial a été réalisé au second semestre 2021 à partir de l'analyse de données locales et d'entretiens ciblés avec quelques acteurs du territoire.

Suite à un premier comité technique le 13 décembre 2021, le diagnostic a été présenté le 1^{er} février 2022 en Comité de Pilotage. Élargi aux principaux partenaires de la collectivité, ce COPIL a permis de valider la synthèse hiérarchisée des enjeux du territoire. Il a également permis de définir les modalités de la concertation dédiée à l'élaboration de la stratégie.

Ainsi, la CCVDFB a organisé une réunion stratégique le 10 mars 2022 à destination des élus et des partenaires. Cette réunion a permis de présenter trois scénarios énergétiques réalisés par le bureau d'études : un scénario tendanciel, un scénario correspondant aux objectifs fixés par le SRADDET et un scénario potentiel maximum. Les participants ont été invités à se positionner sur les ambitions de la CCVDFB sur les différents enjeux du PCAET sur la base de ces trois scénarios. Ils ont aussi travaillé sur les orientations stratégiques du PCAET en définissant les objectifs à atteindre par thématique.

Une première proposition de scénario énergétique et d'axes et orientations stratégiques (plan stratégique) a été présentée lors du comité technique du 29 avril 2022. Cette proposition a fait l'objet de plusieurs échanges. La version finale du scénario énergétique et du plan stratégique a été validée lors du Comité de Pilotage du 13 mai 2022, puis par le Conseil Communautaire le 27 juin 2022.

3.2. De la stratégie au programme d'actions

La démarche de concertation engagée par la CCVDFB pour l'élaboration de la stratégie s'est poursuivie afin de coconstruire le programme d'actions du PCAET avec les élus, habitants et acteurs du territoire.

Deux réunions ont ainsi été organisées sur le territoire :

- Une réunion élargie aux partenaires le 05 juillet 2022, qui a permis de faire émerger les premières propositions d'actions du PCAET à partir du plan stratégique ;
- Une réunion publique le 27 septembre 2022, permettant de compléter les propositions de la précédente réunion et de les approfondir.

La concertation a permis d'établir une ébauche de plan d'actions contenant les propositions d'élus, de partenaires et de citoyens de la CCVDFB (voir le rapport de présentation du plan d'actions). Ces propositions ont été retravaillées avec la collectivité, permettant d'aboutir à une liste de 52 actions.

Les porteurs et partenaires identifiés des actions ont ensuite été sollicités pour discuter du contenu, du calendrier, des objectifs et des moyens nécessaires à ces actions afin de rédiger les fiches associées. Trois groupes de travail ont été organisés autour des thématiques « environnement », « eau » et « forêt », qui ont donné naissance à deux actions supplémentaires.

Sur cette base, le programme d'actions a été rédigé, et a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il a été présenté et validé en Comité de Pilotage le 13 avril 2023. Après quelques modifications concertées avec la collectivité, le plan d'actions a été validé à la fin du mois d'avril 2023.

4. LE PCAET DE LA VALLEE DORDOGNE FORET BESSEDE

4.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics

Les principaux enjeux issus du diagnostic et de l'état initial de l'environnement sont les suivants.

Chiffres-clefs (données 2018) :

- **184 GWh** consommés chaque année
- **59 ktCO₂e** émises chaque année dont **57** sont séquestrées (essentiellement par les forêts).
- **22% d'ENR** locales
- Une facture énergétique annuelle de **19 M€**

Domaines prioritaires énergie-GES-air :

- **Transport**
- **Résidentiel**
- **Agriculture**

Sujets clefs pour l'adaptation à l'échelle du territoire :

- **la gestion de la ressource en eau**
- **la protection des populations face aux risques naturels**
- **la préservation de la forêt et des milieux naturels**
- **l'adaptation des pratiques agricole**

Figure 1: Principaux enjeux du diagnostic

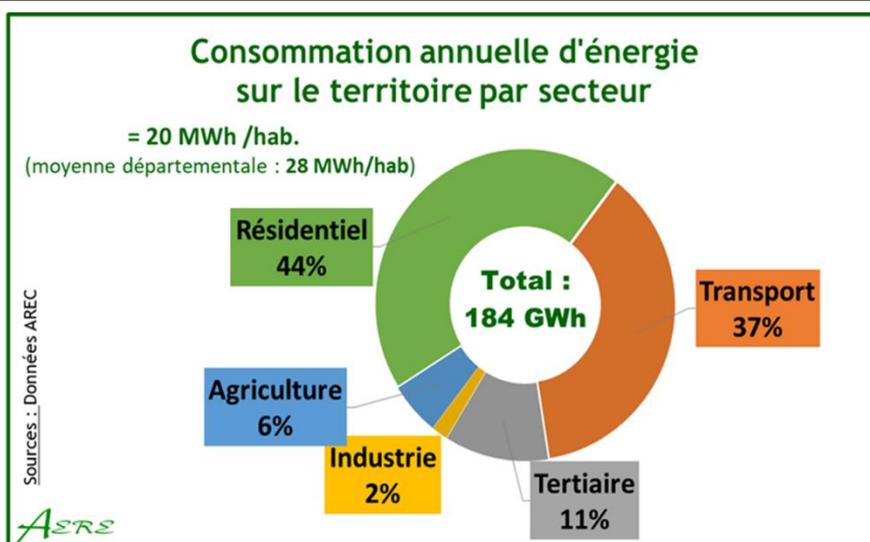


Figure 2. Consommations d'énergies par secteur sur le territoire

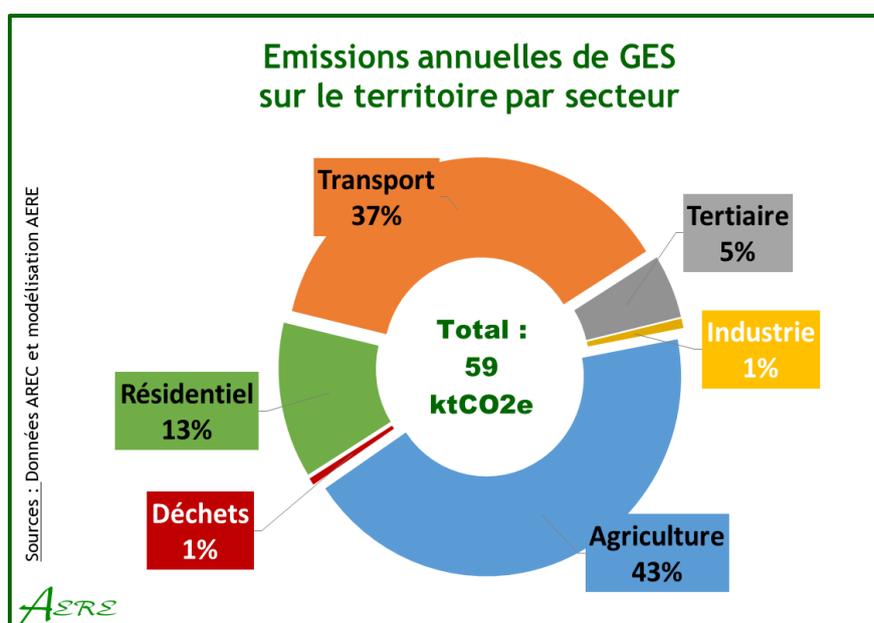


Figure 3. Emissions de gaz à effet de serre par secteur sur le territoire

4.2. La stratégie

- *Les objectifs quantifiés*

Le scénario de transition énergétique du territoire de la communauté de communes a été élaboré de façon itérative avec les services, les élus et les partenaires. Les différents leviers ont été discutés en fonction des capacités de la collectivité et des acteurs du territoire à pouvoir les concrétiser. La CCVDFB s'est engagée vers un scénario ambitieux et réaliste, conforme aux ambitions réglementaires nationales. La Figure 4 présente le scénario final retenu, décliné par secteur.

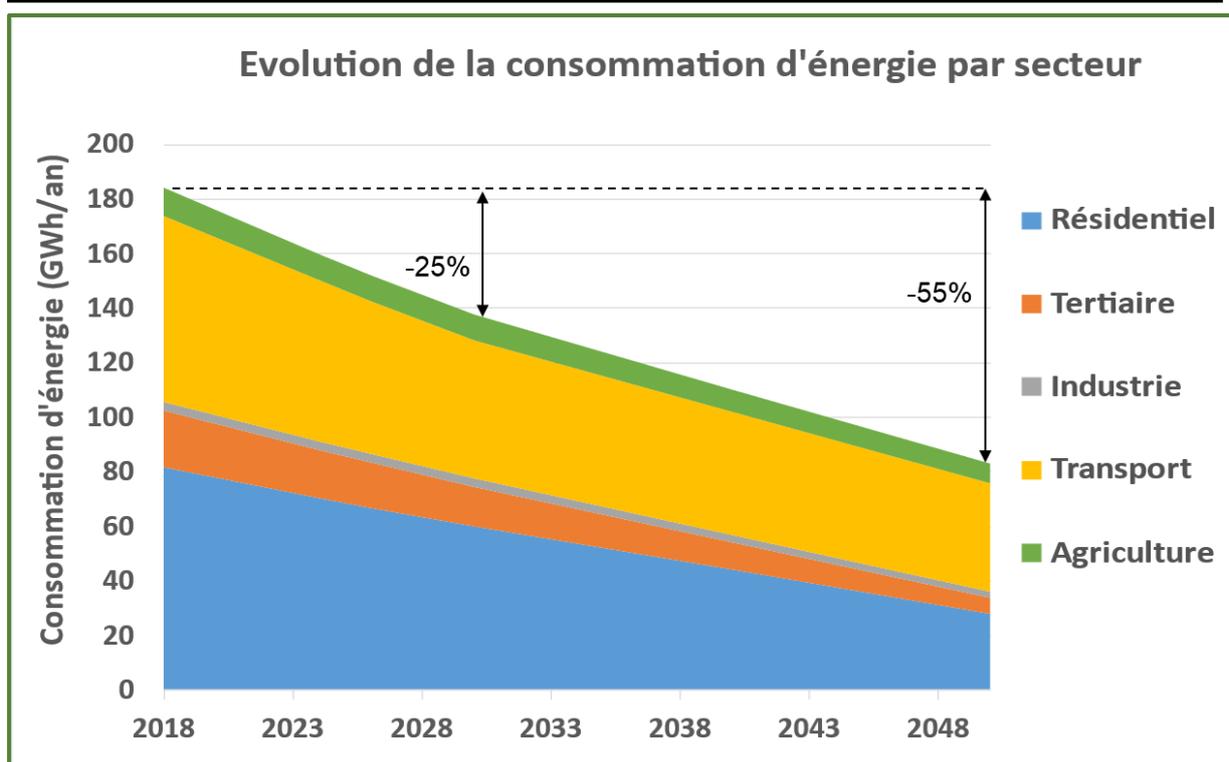


Figure 4. Scénario énergétique à horizon 2050 – principaux objectifs par secteur

L'objectif de développement des ENR est précisé ci-après par filière. Il permet de satisfaire les besoins en énergie du territoire de la CCVDFB en 2050.

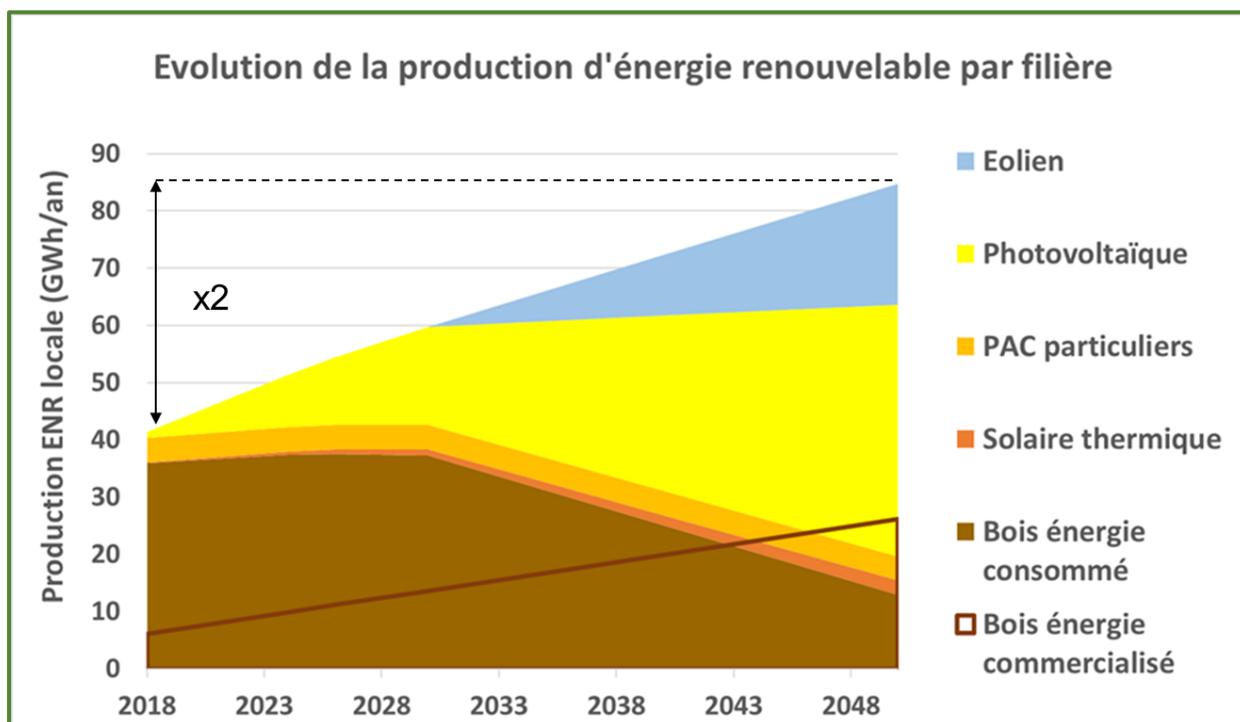


Figure 5. Scénario de production ENR à horizon 2050 – par filières renouvelables

- **Les orientations stratégiques du PCAET**

Quatre axes stratégiques structurent le PCAET de la CCVDFB, dont un axe transversal.

AXE	Intitulé	Ambition
AXE 1	Construire un territoire sobre en énergie	Réduire drastiquement les consommations d'énergie du territoire, et notamment la consommation des bâtiments et des transports
AXE 2	Valoriser durablement les ressources du territoire	Assurer une gestion durable du développement des ressources du territoire
AXE 3	Préserver le patrimoine naturel et s'adapter au changement climatique	Améliorer la résilience du territoire et garantir la préservation de la biodiversité
AXE TRANSVERSAL	Animer la transition écologique et énergétique du territoire	Mobiliser largement les acteurs du territoire autour d'un projet de transition écologique et énergétique

Ces axes sont ensuite déclinés en 18 orientations.

Axe	Orientation	
Axe 1 : Construire un territoire sobre en énergie	1.1	Renforcer les dispositifs d'aide à la rénovation des bâtiments
	1.2	Se déplacer et transporter mieux et moins
	1.3	Accompagner les acteurs économiques dans leur transition écologique
	1.4	Maintenir et développer les services et commerces de proximité
	1.5	Améliorer l'exemplarité de la collectivité
Axe 2 : Valoriser durablement les ressources du territoire	2.1	Développer les ENR locales et encourager l'autoconsommation
	2.2	Développer une politique touristique adaptée aux enjeux de la transition
	2.3	Sensibiliser et impliquer localement les acteurs de la forêt pour une mobilisation durable de la ressource en bois
	2.4	Mobiliser le vivier artisanal local
Axe 3 : Préserver le patrimoine naturel et s'adapter au changement climatique	3.1	Aménager un territoire résilient face aux risques et moins vulnérable au changement climatique
	3.2	Mettre en place une gestion durable et responsable de la ressource en eau
	3.3	Faire de l'agriculture un levier de la transition énergétique et écologique
	3.4	Préserver et développer la biodiversité et la qualité du paysage sur le territoire
Axe transversal : Animer la transition écologique et énergétique du territoire	TR1	Accompagner le changement de comportements vers des pratiques écoresponsables
	TR2	Piloter et évaluer la mise en œuvre du PCAET
	TR3	Communiquer autour du PCAET et des actions engagées
	TR4	Animer le tissu économique local pour promouvoir et partager les initiatives
	TR5	Communiquer et sensibiliser aux enjeux de la transition et à leur aspect systémique

4.3. Le programme d'actions

- **Présentation générale**

54 actions composent le plan d'actions de la collectivité. Ces actions sont portées :

- par la Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède (projets, ingénierie, animation),
- ou par des partenaires (Chambres consulaires, syndicats, etc.).

Ces 54 actions ont fait l'objet de la rédaction d'une fiche qui détaille pour chacune :

- Le descriptif
 - Contexte de l'action
 - Objectifs et contenu de l'action
- Le Pilotage et les moyens
 - Porteurs
 - Partenaires financiers
 - Partenaires techniques
- Calendrier
- Indicateurs de suivi
- Ainsi que d'autres indicateurs quantitatifs ou qualitatifs quand cela est possible :
 - Priorité de l'action
 - Difficulté de mise en œuvre
 - Rapport coût-efficacité
 - Énergie économisée annuellement (GWh/an)
 - Émissions évitées annuellement (t CO₂/an)
 - Impact sur la qualité de l'air
 - Autre impact environnemental

Les tableaux suivants détaillent les actions par axe stratégique en identifiant les objectifs et porteurs des actions et les leviers d'action mobilisés par l'axe.

- **Axe 1 : Construire un territoire sobre en énergie**

Ambition : Réduire drastiquement les consommations d'énergie du territoire, et notamment la consommation des bâtiments et des transports

N°	Intitulé de l'action	Objectifs	Porteurs
1.1.1	Sensibiliser et rechercher des expériences sur des aides pour les particuliers qui rénovent eux-mêmes leur logement	Réalisation d'un comparatif des aides à l'auto rénovation envisageables d'ici fin 2024	CCVDFB
1.1.2	Renforcer la plateforme de rénovation Périgord Noir Rénov' pour un meilleur accompagnement des habitants	Augmenter de 50% le nombre de conseils et accompagnements personnalisés réalisés par la plateforme d'ici 2026	CC Vallée de l'Homme

1.1.3	Encourager via le PLUi une architecture bioclimatique et l'utilisation d'éco-matériaux dans la construction et la rénovation	Intégration de dispositions favorables à l'architecture bioclimatique et aux éco-matériaux dans le PLUi	CCVDFB
1.2.1	Encourager la pratique du covoiturage	Un service de covoiturage opérationnel en 2027	Communes et CCVDFB
1.2.2	Poursuivre le dialogue avec la Région, la SNCF et les associations d'usagers pour continuer à améliorer la desserte ferroviaire du territoire	Augmenter de 30% la fréquentation des trains d'ici 2028	CCVDFB
1.2.3	Définir avec la Région les besoins du territoire en termes de mobilité	Un Bouquet de Services de Mobilités Locales (BSML) d'ici 2028	CCVDFB, Région
1.2.4	Intégrer des liaisons douces dans les opérations d'aménagement en complément de la véloroute de la Dordogne	Etude d'un aménagement cyclable sécurisé à chaque opération d'aménagement	Communes et CCVDFB
1.3.1	Améliorer la gestion des déchets des restaurants	Tri effectif des biodéchets dans tous les restaurants du territoire d'ici 2028	CMA, CCI, Interfilère Tourisme Durable Nouvelle Aquitaine
1.4.1	Mettre en place une politique de revitalisation des centres bourgs	Réalisation de l'ensemble des projets définis dans l'ORT d'ici 2028	Communes et CCVDFB
1.5.1	Rendre les bâtiments publics sobres en énergie à chaque opportunité	Un bâtiment rénové par commune d'ici 2028	Communes et CCVDFB
1.5.2	Produire des énergies renouvelables sur le patrimoine public	Réalisation de 3 projets de production d'ENR sur des bâtiments publics d'ici 2028	Communes et CCVDFB
1.5.3	Privilégier l'utilisation du bois dans la commande publique	Intégration de critères privilégiant le bois comme matériau dans les marchés de travaux et de fourniture de mobilier de la CCVDFB et de ses communes d'ici 2028.	Communes et CCVDFB
1.5.4	Systématiser les circuits courts dans les établissements scolaires	Toutes les cantines scolaires du territoire approvisionnées avec au moins 60% de produits en circuit court en 2028	CCVDFB
1.5.5	Viser la labellisation du territoire pour la gestion de l'éclairage public	Respect des critères du label « Territoire de Villes et Villages étoilés » d'ici 2028	Communes et CCVDFB
1.5.6	Valoriser le broyat des déchets verts collectés par le SMD3	Tous les déchets verts broyés au sein du centre de transfert valorisés	SMD3

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'actions suivants :

- Sensibilisation du grand public aux éco-gestes et à la sobriété ;
- Déploiement d'audits énergétiques et d'actions de maîtrise de la demande en énergie dans les établissements publics et les entreprises ;
- Renforcement des outils dédiés à la rénovation énergétique des bâtiments et des offres de conseil ;

- Renforcement de la filière de rénovation sur le territoire et du contrôle des opérations de rénovation ;
- Développement de l'intermodalité et des transports en commun (dont transport à la demande) en lien avec la Région ;
- Facilitation du covoiturage et de l'autopartage ;
- Aménagement du territoire pour les mobilités douces ;
- Communication sur les alternatives à la voiture individuelle ;
- Travail sur la démobilité : télétravail, tiers lieux, services de proximité...
- Accompagnement des entreprises du territoire dans leurs projets de développement durable ;
- Amélioration de l'exemplarité de la collectivité par la maîtrise des flux (énergie, eau, consommables) et déploiement des énergies renouvelables dans le patrimoine public.
- Soutien à la transition par la commande publique.

• **Axe 2 : Valoriser durablement les ressources du territoire**

Ambition : Assurer une gestion durable du développement des ressources du territoire

N°	Intitulé de l'action	Objectifs	Porteurs
2.1.1	Informier sur les modèles économiques possibles pour le photovoltaïque	Informations claires sur les différents modèles pour le photovoltaïque accessibles facilement et sur tous les supports (papier, internet, téléphone) en 2025	CCVDFB
2.1.2	Valoriser localement le cadastre solaire départemental réalisé par le SDE24	Cadastre solaire du territoire de la CCVDFB accessible gratuitement et publiquement d'ici 2026.	CCVDFB
2.1.3	Encourager dans le PLUi l'installation de panneaux solaires sur le toit des nouveaux bâtiments	Intégration de dispositions favorables à l'installation de panneaux solaires en toiture dans le PLUi	CCVDFB
2.1.4	Soutenir les sociétés d'énergies renouvelables citoyennes	3 projets citoyens en cours ou réalisés en 2028	CCVDFB
2.2.1	Promouvoir le tourisme de nature et la sensibilisation des touristes à l'environnement	Création d'un bouquet opérationnel d'offres touristiques liées à la nature d'ici 2028	Office de tourisme, CCVDFB
2.2.2	Promouvoir la gestion écoresponsable des hébergements touristiques	Sensibilisation de tous les hébergeurs touristiques à la gestion écoresponsable de leur établissement d'ici 2028	Département, Office de tourisme, CCVDFB
2.3.1	Acquérir et partager aux élus les connaissances sur la réalité forestière locale	Document de référence mis à jour tous les 3 ans servant de boussole et d'identification des enjeux et de leurs évolutions.	Pays du Périgord Noir, CRPF
2.3.2	Mobiliser et sensibiliser les propriétaires à la gestion durable de la ressource forestière, en relais du CRPF et SPFS 24	Toucher 75% des propriétaires possédant une surface forestière supérieure à 4 ha et 20% des petits propriétaires	CCVDFB

2.3.3	Protéger la ressource forestière et l'adapter au changement climatique	5 actions de protections et/ou d'adaptation (gestion foncière, expérimentations...) réalisées d'ici 2028	CCVDFB
2.3.4	Œuvrer pour une valorisation locale accrue de la ressource en bois	Permettre à l'écosystème économique forestier de s'épanouir localement, et développer les débouchés locaux pour la ressource prélevée	Pays Périgord Noir
2.4.1	Favoriser l'émergence de filières locales de matériaux de construction et d'isolation	Création d'une nouvelle filière locale sur un ou plusieurs matériaux de construction et/ou d'isolation d'ici 2028	Pays Périgord Noir
2.4.2	Former et sensibiliser les artisans locaux aux techniques d'isolation du bâti ancien	Organiser un chantier école sur le territoire d'ici 2028	Pays Périgord Noir, Plateforme des métiers du bâtiment de Sarlat

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'actions suivants :

- Promotion des énergies renouvelables auprès des particuliers, entreprises et agriculteurs et accompagnement de leurs projets ;
- Promotion de l'autoconsommation, y compris collective ;
- Identification des sites propices à l'installation de centrales PV, d'éoliennes, etc. ;
- Gestion durable de la forêt ;
- Structuration de la filière bois-énergie locale ;
- Développement des réseaux de chaleur ;
- Anticipation des besoins de développement du réseau électrique ;
- Soutien à l'émergence de projets ENR citoyens ;
- Formation et sensibilisation des artisans aux enjeux de la transition énergétique (rénovation...) ;
- Favoriser les filières locales de formation des professionnels du bâtiment ;
- Développement de l'écotourisme en lien avec l'office du tourisme.

• **Axe 3 : Préserver le patrimoine naturel et s'adapter au changement climatique**

Ambition : Améliorer la résilience du territoire et garantir la préservation de la biodiversité

N°	Intitulé de l'action	Objectifs	Porteurs
3.1.1	Prévoir une végétalisation et une désimperméabilisation importante des espaces publics comme les cours d'école	Intégration d'un volet végétalisation dans chaque opération d'aménagement	Communes et CCVDFB
3.2.1	Identifier et préserver les zones humides	Mise en place d'ici 2028 de mesures de préservation sur toutes les zones humides identifiées sur le territoire	CCVDFB / SMETAP

3.2.2	Améliorer le réseau d'irrigation et les dispositifs de stockage dans les zones en déficit	Réduire les prélèvements d'eau pour l'irrigation	Syndicats d'irrigation
3.2.3	Prendre en compte la gestion des eaux pluviales dans les aménagements	Intégration systématique d'une réflexion sur la gestion des eaux pluviales dans la conception des aménagements	Communes et CCVDFB
3.2.4	Accompagner les habitants, collectivités et entreprises dans les économies d'eau	Accompagner 200 abonnés dans une démarche d'économie d'eau potable et diffuser à l'ensemble des abonnés un guide des bonnes pratiques sur la base du retour d'expérience de l'action	SMDE24
3.2.5	Évaluer les impacts des usages du sol sur les ressources en eaux souterraines	100% des masses d'eau souterraines évaluées	SMDE 24
3.2.6	Évaluer les impacts des usages du sol sur les ressources en eaux superficielles	Réaliser un suivi biennuel précis de la qualité des eaux superficielles du territoire dès 2024	SMETAP
3.2.7	Réaliser un forage de secours sur le Pays de Belvès et connecter les réseaux	Un forage de secours sur le Pays de Belvès d'ici 2028	SIAEP Sud Périgord
3.2.8	Promouvoir la récupération d'eau avec stockage dans les habitations	Réalisation d'au moins 5 animations ou publications sur la récupération d'eau de pluie d'ici 2028	CCVDFB
3.3.1	Accompagner les initiatives de baisse de consommation énergétique dans le secteur agricole	Réduction de 10% de la consommation d'énergie du secteur agricole en 2028	Chambre d'Agriculture, CrDA Périgord Noir
3.3.2	Maintenir le tissu agricole du territoire	Stabilisation du nombre d'exploitations agricoles du territoire d'ici 2030	Chambre Agriculture/CrDA Périgord Noir
3.3.3	Accompagner les agriculteurs dans l'adoption de pratiques plus vertueuses, économes en eau et adaptées au changement climatique	Tous les agriculteurs sensibilisés aux pratiques agricoles vertueuses	Chambre d'Agriculture
3.3.4	Valoriser l'activité agricole comme séquestrice de carbone	Tous les agriculteurs sensibilisés au rôle de séquestration carbone de l'agriculture	Chambre d'Agriculture
3.3.5	Accompagner le développement des circuits courts et la mutualisation de certains outils de production et commercialisation	Création d'un nouvel outil de commercialisation pour les producteurs locaux d'ici 2028	Associations ou groupement de producteurs
3.4.1	Sensibiliser le public à la connaissance et la conservation des milieux naturels du territoire	Organisation d'au moins deux animations par an	CEN, SMETAP, Communes et CCVDFB

Cet axe stratégique contribuera à activer les leviers d'actions suivants :

- Préservation des espaces naturels et des corridors écologiques pour protéger la biodiversité (plantation de haies, ...) ;
- Gestion durable de la ressource en eau (baisse de la consommation, récupération des eaux pluviales, limitation des fuites dans le réseau, adaptation des cultures, ...) ;
- Sensibilisation des agriculteurs, soutien au développement des pratiques

agroécologiques et à l'installation de jeunes agriculteurs ;

- Aménagement d'un territoire résilient : prévention des risques, activités économiques durables, circuits courts...

- **Axe transversal : Animer la transition écologique et énergétique du territoire**

Ambition : Mobiliser largement les acteurs du territoire autour d'un projet de transition écologique et énergétique

N°	Intitulé de l'action	Objectifs	Porteurs
TR.1.1	Sensibiliser les élèves aux écogestes et à l'environnement	Permettre à tous les enfants et jeunes de la CCVDFB de bénéficier au moins d'une animation par an sur les écogestes et l'environnement	CCVDFB, Établissements scolaires
TR.1.2	Mettre en place des projets participatifs locaux	Réalisation d'au moins un projet participatif local par an	Une association en fonction de la thématique, Communes et CCVDFB
TR.1.3	Soutenir le projet de ferme pédagogique de l'association Happy Cultors	Permettre au public, notamment scolaire, d'accéder à une ferme pédagogique à proximité du territoire d'ici 2026	CCVDFB
TR.1.4	Sensibiliser les citoyens à la consommation éco-responsable	Réalisation d'au moins une animation/communication par an sur la consommation éco-responsable	CCVDFB
TR.1.5	Mettre en place des poubelles de tri sélectif pendant les événements	Mise en place de poubelle de tri sélectif dans tous les événements du territoire	SMD3
TR.2.1	Assurer la mobilisation des élus et des acteurs dans la mise en œuvre du PCAET	Organisation d'au moins 2 réunions par an sur le PCAET, dont une à destination de tous les partenaires impliqués	CCVDFB
TR.2.2	Vérifier la conformité des projets aux objectifs du PCAET	Mise en place d'une analyse systématique de la conformité des projets de la CCVDFB et des communes aux objectifs du PCAET	CCVDFB
TR.3.1	Communiquer largement dans chaque commune et sur tout le territoire	Réalisation d'au moins une campagne de communication par an sur le PCAET	Communes et CCVDFB
TR.3.2	Intégrer le sujet dans les assemblées pour sensibiliser les élus	Au moins un temps de discussion par an sur la transition écologique dans chaque conseil municipal et dans le Conseil Communautaire	Communes et CCVDFB
TR.4.1	Dédier plusieurs cafés entreprises au sujet de la transition écologique	Au moins un café entreprises par an dédié à un sujet touchant à la transition écologique du territoire	CCVDFB

TR.5.1	Définir un programme semestriel d'animations autour des thématiques du PCAET	Un programme d'au moins 3 animations défini chaque semestre à partir de 2024	CCVDFB
TR.5.2	Référencer les bonnes pratiques environnementales sur le territoire	Création d'un inventaire des bonnes pratiques environnementales mises en place sur le territoire	CCVDFB

Cet axe transversal contribuera à activer les leviers d'actions suivants :

- Pilotage et évaluation de la mise en œuvre du PCAET ;
- Communication sur les engagements de la collectivité et des différents acteurs dans le cadre du PCAET ;
- Sensibilisation et mobilisation des citoyens et acteurs du territoire autour de la transition énergétique, par des ateliers, des événements, des campagnes de communication... ;
- Soutien aux initiatives locales ;
- Animation du tissu économique local (augmenter et améliorer les échanges et relations, Informer sur les actions existantes, ...) ;
- Promotion des initiatives permettant d'appréhender la dimension systémique du changement climatique (fresque du climat...).

5. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

Le PCAET fait partie des documents soumis à une évaluation environnementale stratégique (EES). Il s'agit d'analyser les incidences du PCAET sur l'environnement dans le but de limiter au maximum les impacts négatifs sur l'environnement du territoire. Pour cela, les incidences de chaque action sur les composantes des trois milieux (physique, naturel et humain) ont été évaluées. Six niveaux d'incidences sont définis :



L'EES montre que l'incidence du PCAET sur l'environnement est globalement positive : 50 actions n'ont pas d'incidence négative et 49 ont une incidence positive sur au moins une thématique.

Pour les actions ayant une incidence incertaine (14) ou négative (4) sur au moins une thématique, les incidences concernent essentiellement les nuisances sonores et la production de déchets lors des travaux ainsi que la consommation d'espace et l'artificialisation des sols liés aux projets d'aménagement.

Des recommandations et mesures ERC (mesures d'évitement, de réduction et de compensation) sont identifiées pour chacune de ces actions. Elles concernent notamment la conduite des travaux de rénovation des bâtiments (gestion des déchets favorisant le tri, recyclage et réemploi, promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables, limitation des nuisances sonores) et le choix du lieu d'implantation des projets d'aménagement (privilégier les espaces déjà artificialisés ou des espaces à faible sensibilité paysagère et environnementale).

6. ANIMATION DE LA DÉMARCHE

6.1. Pilotage

- **Organisation du PCAET**

Le PCAET est porté par la Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt de Bessède.

Au niveau des partenaires externes, l'objectif est de développer la transversalité et la coopération avec les acteurs. Une forte articulation avec les partenaires départementaux est en effet nécessaire pour démultiplier les actions, et en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du PCAET dans les filières professionnelles : agriculture (avec la CA), forêt (avec le CRPF), bâtiment (CAPEB, CMA). La CCVDFB collaborera aussi avec les territoires voisins pour mettre en œuvre des actions à l'échelle du Périgord Noir, par exemple sur la plateforme Périgord Noir Rénov', le covoiturage ou encore la structuration de la filière bois.

- **Animation du PCAET**

Pour passer à une phase opérationnelle de mise en œuvre ambitieuse des actions, il est nécessaire de mettre en place un dispositif d'animation, porté par la communauté de communes, qui permette de décliner le PCAET auprès des différents acteurs socio-économiques.

- Décliner les plans d'animation en direction des entreprises, à travers un partenariat avec les chambres consulaires et l'office du tourisme mais aussi en mobilisant les réseaux existants.
- Décliner le plan d'animation en direction des exploitants agricoles et des propriétaires forestiers, en partenariat fort avec la chambre d'agriculture et les professionnels de la forêt, et les autres partenaires du plan d'action départemental sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.
- Décliner le plan d'animation en direction des habitants : assurer la tenue d'actions de sensibilisation et d'information régulière, en formalisant un programme de mobilisation pluriannuel identifiant les thématiques, les cibles et les supports.
- Décliner le plan d'animation en direction des communes : l'animation spécifique aux communes fait l'objet d'actions particulières dans le plan d'action, mais pourra s'accompagner aussi de communications spécifiques, dont entre autres la restitution annuelle en conseil communautaire du suivi du PCAET.

6.2. Démarche de suivi et évaluation

Le PCAET va faire l'objet d'une démarche de suivi et évaluation sur 6 ans (2023-2028), avant son renouvellement, avec une évaluation intermédiaire au bout de 3 ans. Ce suivi annuel sera assuré par une référente PCAET au sein de la CCVDFB. Afin d'assurer la gouvernance du document, il est établi des comités de suivi semblables à ceux établis pour l'élaboration du PCAET, qui se réuniront une à deux fois par an.

La référente PCAET utilisera l'outil de suivi PROSPER mis à disposition par le SDE 24. Cet outil permettra de renseigner les valeurs des indicateurs de suivi définis pour chaque action et ainsi d'observer l'avancement global du PCAET.

Par ailleurs, la CCVDFB mènera une démarche de vérification de la conformité des projets de la collectivité aux objectifs du PCAET et incitera les communes à en faire de même. Pour cela, une grille d'analyse des projets est prévue (action TR.2.2).

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
1- Programme d'actions	Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : réalisation et résultats visibles de l'action programmée	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	Tous les ans : - Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action - Indicateurs de moyens par ambition - Budgets engagés - Éventuellement entretien qualitatif avec le porteur de l'action
2-Stratégie	- Assurer l'évaluation et le pilote politique des opérations stratégiques - Évaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de transition énergétique	Tous les 3 ans - Indicateurs stratégiques - Séminaire d'évaluation Rédaction d'un rapport d'évaluation

L'animation de la démarche, de son dispositif de suivi et de l'évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d'amélioration continue. Ainsi, année après année, le programme d'actions pourra être réorienté en fonction des avancées ou des difficultés constatées, ainsi que des opportunités qui pourront se faire jour, en particulier en lien avec les démarches régionales (SRADDET) et les financements à venir. Une évaluation finale permettra d'analyser les résultats et impacts du PCAET dans son ensemble, c'est-à-dire sa contribution à l'évolution des enjeux Air Énergie Climat sur le territoire.

6.3. Démarches réglementaires du PCAET

A l'issue de l'arrêt du projet, le PCAET de la Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède va être soumis à différentes étapes de consultation réglementaire :

- Avis de l'autorité environnementale (délai 3 mois) ;
- Avis du Préfet de Région et du Président de la région Nouvelle-Aquitaine (délai 2 mois) ;
- Consultation du public (1 mois).

Au besoin, le PCAET et son rapport environnemental seront revus suite aux retours des différentes autorités. Ils seront finalement soumis à un nouveau vote en Conseil Communautaire